

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation expresse de notre part.

## ACCEPTATION DES COMMANDES

Toute commande emporte adhésion sans réserve à nos conditions générales de vente.

## LIVRAISON

Les délais de livraison et de transport prévus à la commande ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Nos fournitures, même convenues franco, voyagent aux risques et périls du destinataire, à qui il appartient, en cas d'avaries ou de pertes, de faire toutes réserves, et d'exercer tout recours auprès des transporteurs seuls responsables.

## RECLAMATION

Les réclamations concernant la qualité de la marchandise, à l'exclusion de tout litige de transport, devront être formulées par écrit dans la limite de 8 jours à partir de la livraison. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué sans notre consentement écrit, ce consentement n'impliquant aucune reconnaissance.

## TARIFS

Nos tarifs sont établis en euros hors taxes, départ de nos entrepôts sauf mention contraire ou accord particulier. Etant soumis aux variations de cours sur les matières premières et de taux de change, nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment. Les conditions tarifaires et les conditions de franco définissent les éventuelles remises quantitatives. Celles-ci sont applicables commande par commande.

## PAIEMENT

Nos factures sont payables à Margny-sur-Matz. De convention expresse et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, toute somme non payée par l'acheteur à son échéance, portera de plein droit intérêt jusqu'à parfait paiement à taux annuel égal à 18%, indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros en sus, et ce dès le lendemain de la date d'échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

## DEFAULT DE PAIEMENT

A défaut de paiement même partiel de l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles. Dans ce cas, nous nous réservons la faculté de suspendre ou annuler les commandes non encore livrées. Cette faculté vaut également au cas où l'acheteur ne peut présenter des garanties de solvabilité suffisantes auprès du vendeur.

## CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE

De convention expresse, nous nous réservons la propriété des fournitures livrées, jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires, conformément aux dispositions de la loi 80.335 du 12/05/80. Le défaut de l'une quelconque échéance peut entraîner la revendication des biens. Nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession des fournitures aux frais du client et à ses risques et périls. En cas de revente des fournitures, avant paiement intégral du prix et de ses accessoires, le client s'engage, à la première demande de notre part, à céder tout ou partie des créances sur ses sous-acquéreurs : à due concurrence de la valeur des marchandises soumise à la réserve de propriété. Nonobstant la réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction survenue entre la livraison et le paiement complet du prix.

## JURIDICTION

En cas de contestation, les tribunaux de Compiègne sont seuls compétents.